

PÉTITION

EN FAVEUR DU RAPATRIEMENT D'OMAR KHADR

À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

NOUS, SOUSSIGNÉS, faisons remarquer à la Chambre des communes ce qui suit :

Attendu que :

- le Canada se targue d'être un pays qui fait activement la promotion des droits de la personne et du respect du droit international;
- le Canada, tout comme les États-Unis, a été l'un des architectes et signataires de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- Omar Khadr est un citoyen canadien;
- Omar Khadr avait 15 ans lors de son arrestation en Afghanistan;
- Omar Khadr doit être considéré comme un enfant-soldat selon ladite Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant;
- Omar Khadr n'a pu bénéficier d'une assistance juridique qu'en novembre 2004, alors qu'il est reconnu internationalement que la détention des mineurs doit être une mesure de dernier ressort, qu'elle doit être la plus courte possible, et que leur cas doit être tranché le plus rapidement possible;
- Omar Khadr est emprisonné depuis 2002 à Guantanamo sans procès et exposé à des traitements cruels et inhumains;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant exige des signataires qu'ils favorisent la réadaptation et la réintégration des enfants-soldats;
- Omar Khadr est détenu avec des adultes et non dans le camp réservé aux mineurs, et ce, en contravention aux principes internationaux;
- tous les ressortissants de pays occidentaux (Grande-Bretagne, Allemagne, Suède et Australie) emprisonnés à Guantanamo, tous d'âge majeur, ont été rapatriés par leur chancellerie respective;
- le Canada est le seul pays occidental à ne pas être intervenu en faveur du seul ressortissant canadien détenu à Guantanamo;
- dix-huit des plus grands juristes de la planète, dont entre autres le président en titre de la Commission du droit international des Nations Unies et l'ex-ministre français de la Justice, Robert Badinter; le Barreau du Canada ainsi que le Barreau du Québec; des membres du Parlement britannique, le gouvernement français, Amnistie Internationale et Human Rights Watch, se sont tous opposés à la détention d'Omar Khadr, et la demande des Nations Unies d'assister au procès d'Omar Khadr à Guantanamo a été refusée par les États-Unis;
- l'inaction du gouvernement canadien mine la réputation de celui-ci sur la scène internationale dans le cas de l'enfant-soldat Omar Khadr.

À CES CAUSES, nous, pétitionnaires, demandons au Parlement de rapatrier Omar Khadr immédiatement, afin qu'il soit jugé dans son pays et par ses pairs.

Adresse résidentielle, ville et code postal	Signature Signature seulement Ne pas écrire en lettres moulées
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Veuillez retourner la pétition avec les signatures originales, le plus tôt possible, au bureau du députée de La Pointe-de-l'Île : **Madame Francine Lalonde, bureau 211, édifice de la Justice, Chambre des Communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6** (Il n'est pas nécessaire d'affranchir le courrier adressé à un député fédéral)

À CES CAUSES, nous, pétitionnaires, demandons au Parlement de rapatrier Omar Khadr immédiatement, afin qu'il soit jugé dans son pays et par ses pairs.

Adresse résidentielle, ville et code postal	Signature Signature seulement Ne pas écrire en lettres moulées
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	

Veuillez retourner la pétition avec les signatures originales, le plus tôt possible, au bureau du députée de La Pointe-de-l'Île : **Madame Francine Lalonde, bureau 211, édifice de la Justice, Chambre des Communes, Ottawa, Ontario, K1A 0A6** (Il n'est pas nécessaire d'affranchir le courrier adressé à un député fédéral)